

N° 65 – DÉCEMBRE 2011

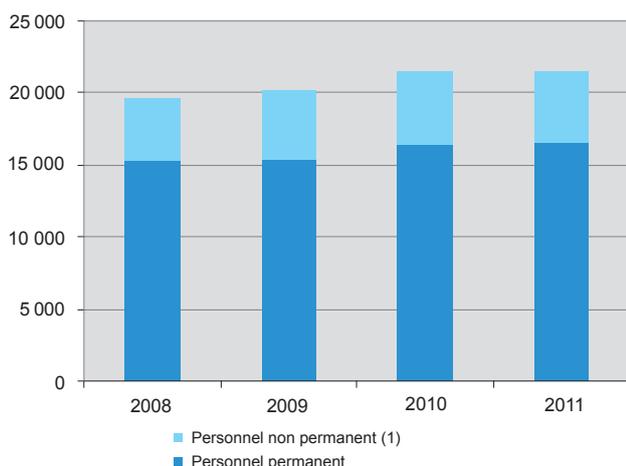
INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2011

En 2011, 21 488 personnes sont occupées dans les organisations internationales (OI) établies à Genève. La grande majorité d'entre elles (95 %) travaillent dans une OI au bénéfice d'un accord de siège avec la Confédération. Les 5 % restants sont répartis dans les OI bénéficiant d'un accord de nature fiscale (4 %) ou d'un accord sur les privilèges et immunités (1 %).

En prenant en compte les 3 900 fonctionnaires des missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou auprès d'autres OI, le secteur public international (hors consulats) emploie au total 25 388 personnes en mars 2011.

Personnes occupées dans les organisations internationales établies à Genève, selon le statut, depuis 2008
Effectif



(1) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre.
Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et intérimaire, apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

Entre mars 2010 et mars 2011, l'emploi total dans ce secteur se replie légèrement (- 72 personnes; - 0,3 %).

Durant l'année 2010, les dépenses des OI ont atteint 5,9 milliards de francs. Par rapport à 2009, elles progressent de 374 millions de francs (+ 6,7 %).

Les OI ont organisé 2 536 réunions en 2010 (- 7,1 % par rapport à 2009), correspondant à 16 595 séances (- 14,4 %), auxquelles 168 170 délégués et experts ont participé (- 2,7 %).

Personnes occupées dans les OI et les missions permanentes établies à Genève, en 2011

OI au bénéfice d'un accord de siège	20 486
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	817
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	185

Total OI 21 488

Missions permanentes 3 900

Total 25 388

Dépenses des OI établies à Genève, en 2010

En millier de francs

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 547 148
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	185 617
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	181 620

Total 5 914 385

Activité conférencière des OI établies à Genève, en 2010

Réunions internationales	2 536
Séances tenues	16 595
Délégués et experts	168 170

Source : Office cantonal de la statistique

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)

En application de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un *accord de siège*, d'un *accord de nature fiscale* ou d'un *accord sur les privilèges et immunités*.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordées à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de l'organisation (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

Les résultats de l'enquête 2011 concernent 21 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 4 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

Le personnel des organisations internationales en 2011

En mars 2011, les 21 OI au bénéfice d'un *accord de siège* emploient 20 486 fonctionnaires. En un an, leur nombre recule de 0,8 %. Parmi les 15 676 fonctionnaires permanents en 2011, près de 87 % d'entre eux sont d'origine étrangère. Dans l'ensemble, la proportion de fonctionnaires permanents croît de 0,3 %. En revanche, l'effectif du personnel non permanent baisse de 4,3 %.

Les 4 OI avec un *accord de nature fiscale* comptent 817 fonctionnaires. En un an, leur nombre progresse de 1,6 %. En 2011, la plupart des fonctionnaires sont permanents (93 %) et, parmi ces derniers, 72 % sont d'origine étrangère. Entre mars 2010 et mars 2011, l'effectif des fonctionnaires permanents recule de 1,0 %.

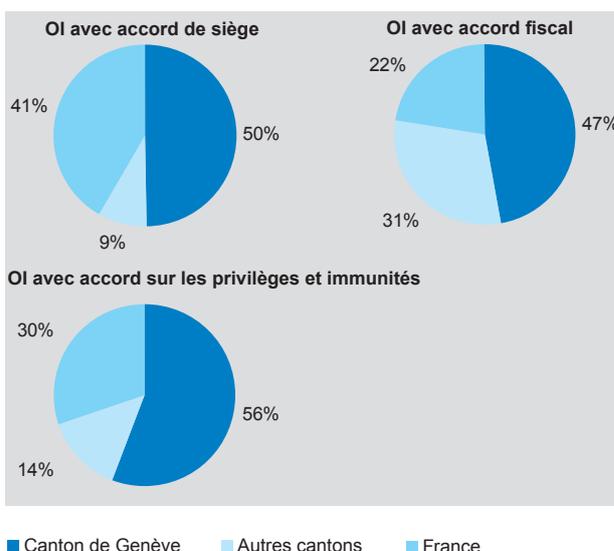
Dans les 4 OI au bénéfice d'un *accord sur les privilèges et immunités*, 172 personnes sont des fonctionnaires permanents et 13 sont des employés non permanents. Parmi le personnel permanent, 29 % sont Suisses et 71 % sont d'origine étrangère.

En mars 2011, près de la moitié des fonctionnaires permanents résident dans le canton de Genève (50 % pour ceux occupés dans les OI avec un accord de siège; 47 % pour ceux travaillant dans les OI avec un accord de nature fiscale; 56 % dans les OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités).

Parmi les OI avec un accord de siège, 42 % des fonctionnaires habitent en France, contre 30 % et 23 % de leurs homologues actifs respectivement dans les OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités et d'un accord de nature fiscale.

Personnel permanent occupé dans les organisations internationales établies à Genève, selon le lieu de résidence, en 2011

Répartition en %



Source : Office cantonal de la statistique

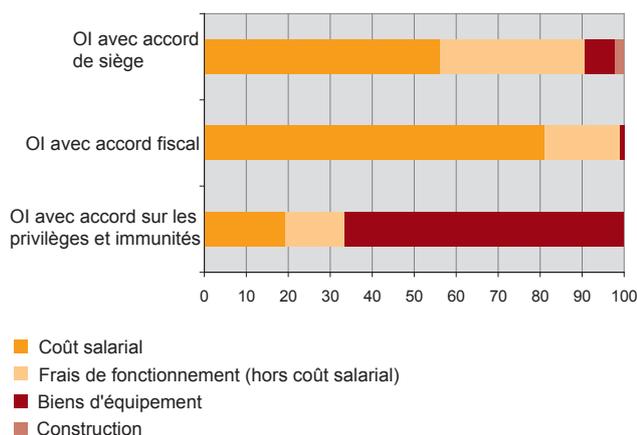
Les dépenses des organisations internationales en 2010

Au cours de 2010, les dépenses effectuées par les 21 OI avec un accord de siège atteignent 5,5 milliards de francs, dont près de 3 milliards de francs (56,1 %) correspondent à des coûts salariaux. En une année, l'ensemble des dépenses croît de 194 millions de francs, soit une hausse de 3,6 %. Les coûts salariaux augmentent de 1,5 %, tandis que les autres frais de fonctionnement (achats de biens et services courants) progressent de 4,2 %. La croissance des dépenses d'investissement atteint 16,0 %.

En 2010, les 4 OI bénéficiant d'un accord de nature fiscale ont, dans l'ensemble, dépensé 185 millions de francs, dont environ 150 millions de francs (80,9 %) en coûts salariaux. En un an, l'ensemble des dépenses fléchit de 1,4 %. Ce recul est principalement attribuable aux dépenses d'investissement, qui baissent sensiblement (- 41,0 %), aucune dépense de construction n'ayant été engagée en 2010.

Les 4 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et les immunités ont dépensé en 2010 au total près de 182 millions de francs, dont environ 35 millions de francs (19,4 %) en coûts salariaux et 121 millions de francs (66,6 %) en achat de biens d'équipement.

Dépenses des organisations internationales établies à Genève, selon le type, en 2010
Répartition en %



Source : Office cantonal de la statistique

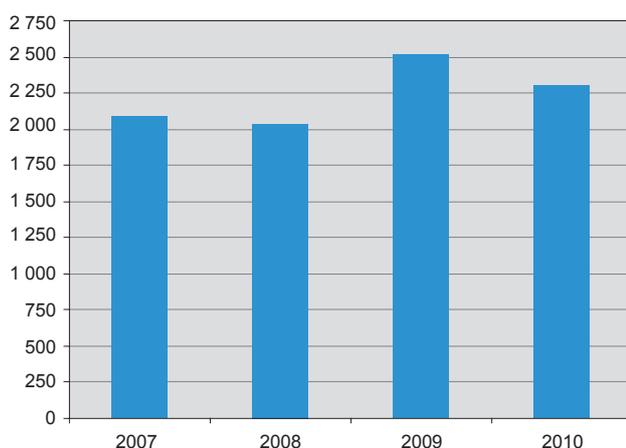
Les activités conférencières des organisations internationales en 2010

Par rapport à 2009, l'activité conférencière des OI marque le pas. En 2010, les 21 OI avec un *accord de siège* ont organisé 2 304 réunions (- 8,4 % en un an), correspondant à 16 020 séances (- 15,2 %), auxquelles 158 522 délégués et experts ont participé (- 3,0 %).

Dans les 4 OI au bénéfice d'un *accord de nature fiscale*, 8 746 délégués et experts (- 7,7 % en une année) ont pris part à 196 réunions (- 18,0 %), au cours de 477 séances (- 6,3 %).

Les 4 OI au bénéfice d'un *accord sur les privilèges et immunités* ont organisé 36 réunions internationales, correspondant à 98 séances, auxquelles 902 délégués et experts ont participé.

Réunions internationales des organisations internationales avec un accord de siège établies à Genève, depuis 2007
Nombre



Source : Office cantonal de la statistique

LISTE DES ORGANISATIONS

L'enquête auprès des organisations internationales est effectuée à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un *accord de siège*, de *nature fiscale* ou sur les *privilèges et immunités*.

Les 21 OI au bénéfice d'un *accord de siège* sont :

- Office des Nations Unies (ONU);
- Organisation internationale du travail (OIT);
- Organisation mondiale de la santé (OMS);
- Union internationale des télécommunications (UIT);
- Organisation météorologique mondiale (OMM);
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- Bureau international d'éducation (BIE);
- Organisation mondiale du commerce (OMC);
- Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN);
- Association européenne de libre-échange (AELE);
- Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- Union interparlementaire (UIP);
- Organisation internationale de protection civile (OIPC);
- Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV);
- Centre Sud (CS);
- Cour de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe);
- Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL);
- Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM);
- Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance);
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR).

Les 4 OI au bénéfice d'un *accord de nature fiscale* sont :

- Association du transport aérien international (IATA);
- Organisation internationale de normalisation (ISO);
- Commission électrotechnique internationale (CEI);
- Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

Les 4 OI au bénéfice d'un *accord sur les privilèges et immunités* sont :

- Drugs for neglected diseases initiative (DNDi);
- Foundation for innovative new diagnostics (FIND);
- Global alliance for improved nutrition (GAIN);
- Medicines for malaria venture (MMV).

Par rapport aux résultats de l'enquête 2010, deux OI (ACICI et BITH) ont cessé leur activité à Genève, une OI est partie à Montréal (ACI) et quatre OI bénéficient désormais d'un accord sur les privilèges et immunités :

DNDi (Drugs for neglected diseases initiative), organisation créée en 2003, a pour mission de développer de nouveaux médicaments pour les patients atteints de maladies particulières (la tuberculose, la malaria, la maladie du sommeil, etc.).

FIND (Foundation for innovative new diagnostics), organisation créée en 2003, a pour objectif d'apporter des solutions diagnostiques aux maladies répandues dans les pays pauvres.

GAIN (Global alliance for improved nutrition), organisation créée en 2002, a pour mission de réduire la malnutrition en fournissant des aliments de première nécessité aux populations touchées par la faim.

MMV (Medicines for malaria venture), organisation créée en 1999, a pour objectif de réduire la propagation du paludisme dans le monde en développement notamment des médicaments contre cette maladie.

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observation : les emplois, les dépenses effectuées pour le siège et les réunions internationales tenues à Genève. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations situées à l'étranger.

Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête (2011), alors que les données sur les dépenses et les conférences internationales concernent l'année précédente (2010).

Les fonctionnaires permanents des OI au bénéfice d'un *accord de siège* sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte. Les fonctionnaires non permanents sont titulaires de cartes de légitimation turquoise ou neutre.

Le personnel non permanent des OI au bénéfice d'un *accord fiscal* ou sur les *privilèges et immunités* correspond au personnel temporaire et intérimaire ainsi qu'aux apprentis.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*. Des informations complémentaires (tableaux, graphiques et méthodologie) figurent sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_06/aperçu.asp